

## RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

### ADMISSION

- Sur dossier pour les élèves provenant d'un établissement français homologué.
- Sur dossier et test pour les élèves provenant d'un établissement non homologué.  
**(Se renseigner auprès de l'administration pour la date des tests).**

#### 1<sup>ère</sup> ETAPE : La demande d'inscription:

Dépôt des dossiers du **01 février 2022** au **01 avril 2022**.

Lieu : **bureau de la scolarité de l'établissement**

Pièces à joindre au dossier :

- **la fiche de demande d'inscription** à remplir au bureau de la scolarité de l'établissement
- **la copie du relevé de notes ou du livret scolaire** du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours
- pour les élèves du collège et du lycée **la copie des 3 bulletins de l'année scolaire 2020/2021**
- **la photocopie du livret de famille ou l'extrait de naissance**

#### 2<sup>ème</sup> ETAPE : Etude des dossiers

a. Pour les élèves provenant d'un établissement français homologué

**A partir du 15 mars 2022** vous recevrez par mail les réponses à vos demandes et le cas échéant la démarche à suivre pour la suite de la procédure.

Les dossiers seront acceptés en fonction des places disponibles ou mis en liste d'attente.

b. Pour les élèves provenant d'un établissement non homologué

**A partir du 01 avril 2022** vous recevrez par mail les réponses à vos demandes et le cas échéant la démarche à suivre pour la suite de la procédure y compris les tests d'entrée.

Les dossiers seront analysés en fonction des résultats des élèves et selon les places disponibles.

#### 3<sup>ème</sup> ETAPE: Une fois que le dossier est accepté, à partir du 11 avril 2022

Vous vous rendez à l'établissement pour finaliser l'inscription. Vous remplirez la fiche d'inscription définitive, fournirez toutes les pièces justificatives et effectuerez le **règlement complet de l'inscription et l'avance sur scolarité.**

#### PIECES A FOURNIR

- Un extrait de naissance (original)
- 4 photos d'identité couleur récentes et du même tirage
- La copie du carnet de vaccination ou l'original du certificat de vaccination
- Un certificat de scolarité de l'école précédente
- **A déposer au plus tard le 30 juin 2022**
- **Un exeat** de l'école précédente
- La copie du carnet de notes de l'école précédente **avec la décision de passage**

#### DOSSIER A REMPLIR

- Ces dossiers sont à télécharger sur le site internet [www.ecolejulesverne-ci.net/](http://www.ecolejulesverne-ci.net/) rubrique inscription, ou à retirer au sein de l'établissement à remplir et signer par les parents
- Le règlement intérieur à signer par les parents, précédé de la mention « lu et approuvé ». **(les élèves du collège et lycée devront aussi signer le règlement intérieur.**
- La fiche médicale dûment remplie et signée par les parents.

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Le règlement complet des frais d'inscription et d'avance sur scolarité doit se faire au plus tard 15 jours après l'acceptation du dossier. Passé ce délai la demande sera annulée au profit d'une autre demande.**

## HORAIRES DE COURS

Niveau de classe	PRIMAIRE ( TPS – CM2)	COLLEGE – LYCEE ( 6 <sup>ème</sup> – Tle)	
Jours de cours	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
Matin	7 h 45 – 11 h 15	7 h 45 – 12 h 00	7 h 45 – 12 h 00
Après-midi	13 h 15 – 15 h 45	13 h 30 – 16 h 30	Pas cours

## UNIFORME

Les tissus, les polos, t-shirts, tenues de sport seront disponibles à partir du **20 Juin 2022**.

**Les modèles d'uniformes sont imposés**, les visuels vous seront remis à l'achat des tissus. Tout élève ne s'y conformant pas ne sera pas accepté en classe.

## FOURNITURES

La liste des fournitures scolaires vous sera transmise à compter du 10 juin 2022.

**Les manuels seront vendus par MELKYA SERVICES à compter de fin août 2022 dans l'établissement.**

**Pour ceux qui souhaitent acheter des livres d'occasion veuillez vous renseigner auprès de MELKYA SERVICES au 07 77 66 59 48.**

## TARIFS INSCRIPTION - SCOLARITE

CLASSE	NOUVEAU X ELEVES UNIQUEMENT  Inscription (Payable une seule fois le jour de l'inscription) Non remboursable	TOTAL Scolarité hors inscription	Echéances de règlement			
			1 <sup>er</sup> versement (Payable à l'inscription pour les nouveaux ou la réinscription pour les anciens)	2 <sup>ème</sup> versement (fin Sept.)	3 <sup>ème</sup> versement (15 Déc.)	4 <sup>ème</sup> versement (fin Mars)
TPS	100 000	1 100 000	350 000	300 000	300 000	150 000
PS- MS - GS	100 000	1 380 000	450 000	430 000	350 000	150 000
CP-CM2	100 000	1 500 000	500 000	450 000	400 000	150 000
6 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup>	120 000	2 250 000	600 000	600 000	600 000	450 000
2 <sup>nde</sup>	150 000	2 350 000	650 000	650 000	600 000	450 000
1 <sup>ère</sup> - Terminale	150 000	2 500 000	680 000	680 000	650 000	490 000

Réduction famille de 10% sur la scolarité du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit et des suivants.

Pour les classes d'examen (3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) des frais d'examens seront facturés en sus.

**L'avance sur la scolarité n'est plus remboursable après le 15 juillet 2022.**

La réinscription d'un élève pour l'année scolaire suivante est validée par le paiement de l'avance sur scolarité au plus tard le 15 Mai de l'année en cours.

**Association des Parents d'Elèves :**

**Droit d'adhésion : 10 000 F par famille payable une seule fois,**

**Cotisation annuelle : 10 000 F par famille. Renseignements [www.apejyci](http://www.apejyci) 07 08 08 88 42**

## DEMI PENSION ( prestataire externe)

Date de paiement	A l'inscription	5 Novembre	5 Janvier	5 mars	5 mai
MOIS	SEPT - OCT	NOV -DEC	JANV -FEV	MAR -AVR	MAI -JUIN
MONTANT	76 000	76 000	76 000	76 000	66 000

Tarif annuel: 370 000 F.CFA payable en un ou en cinq versements (les paiements mensuels ne sont plus acceptés).

**L'élève s'inscrit pour une année entière. Toute année commencée est due sauf en cas de force majeure.**

## TRANSPORT

**Zones desservies :** Cocody, Il plateaux, Angré, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> tranche, Riviera, Palmeraie, Bingerville

Date de paiement	A l'inscription	5 novembre	5 janvier	5 mars	5 mai	TOTAL AN
MOIS	SEPT - OCT	NOV -DEC	JANV -FEV	MAR -AVR	MAI -JUIN	
1 VOY/JOUR Matin ou soir	50 000	50 000	50 000	50 000	40 000	240 000
2 VOY/JOUR Matin et soir	80 000	80 000	80 000	80 000	70 000	390 000

Tarif annuel: **L'élève s'inscrit pour une année entière. Toute année commencée est due sauf en cas de force majeure.**